

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 15 février 2021 à 20h00**  
**Présidence : M. Luc Magnollay**  
**Salle polyvalente**

Après les salutations d'usage aux Conseillers et à la Municipalité, le Président rappelle que la séance se déroule à nouveau hors de la salle habituelle et que nous devons respecter scrupuleusement et intelligemment les prescriptions Covid19. Deux micros fixes ont été installés dans les couloirs et il est d'autant plus important de ne s'exprimer qu'au travers de ceux-ci car deux des conseillers vont nous suivre par visioconférence. Il est demandé aux participants présents dans la salle de se déplacer aux micros et aux utilisateurs de Teams de peser sur la petite touche « main » pour annoncer une prise de parole ou de mettre un message sur le « chat », notre secrétaire veillera sur l'écran. Le Président salue la Secrétaire communale Mme S. Ruchet, Mme. I Ciampi, M. Yourasoff – ingénieur chargé du dossier de la salle multifonctions et la Secrétaire Mme F. Gantin, ainsi que le représentant de la presse : journal de Morges. Enfin, chacun est invité à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Deux membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Communications et point de situation sur le projet de la salle triple/multifonctions, **présentation du préavis municipal n° 01/2021 relatif à l'aménagement des infrastructures des Communaux et nomination d'une Commission ad hoc chargée de son étude**
6. Propositions individuelles

**Ordre du jour modifié avec l'intégration du point 6 au point 5,  
accepté à l'unanimité.**

**1. Appel :**

44 Conseillers participent à la séance, 2 excusés, 2 personnes suivent à distance, 2 absents. Le Président constate que le quorum est atteint (actuellement de 26) et que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

## **2. Procès-verbal de la séance du 07 décembre 2020 :**

Corrections demandées par :

Mme. V. Hüsler :

Pages 2677 et 2678: remplacer « BSA » par « VSA ».

**Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.**

## **3. Communications du Bureau du Conseil :**

### **- M. L. Magnollay – Président :**

Les dates des prochains Conseils sont affichées à l'écran ainsi que les dates de remise des rapports. Pour ceux qui se présentent à la prochaine législature, merci de réserver également le 3 juin 2021 à 19h00 pour l'installation des autorités par Mme la Préfète. Elections communales du 7 mars 2021 : je remercie déjà les volontaires qui se sont inscrits pour nous aider au Bureau pour le dépouillement des élections. La tâche sera conséquente, j'ai convoqué en plus quelques jeunes concitoyens ayant eu 18 ans au cours de l'année 2020. Je souhaite avoir encore une ou deux personnes comme réservistes pour éviter des surprises de quarantaine ou de confinement de dernière minute. (M. J.-F. Lange et M. L. Capt s'annoncent volontaires). Il semble que certains concitoyens n'ont pas reçu l'intégralité du matériel de vote, je vous demanderai donc de contrôler vos enveloppes et si vous entendez que quelqu'un n'a pas tout, veuillez le diriger immédiatement au bureau du Greffe.

**Votations 2021:** 7 mars (élections communales générales) / 28 mars (2<sup>ème</sup> tour) / 25 avril (Suppléants) / 13 juin / 26 septembre / 28 novembre.

<b>Séances CC 2021</b>	<b>Remise des rapports</b>	<b>Commentaires</b>
15 février	03 février	
29 mars	17 mars	
10 mai	28 avril	
21 juin	9 juin	
13 septembre	1 septembre	
25 octobre	13 octobre	
13 décembre	01 décembre	Repas de fin d'année

3 juin 19h00 : Installation des autorités par Mme. la Préfète

#### **4. Communications de la Municipalité :**

##### **a) M. J. Fernandez - Syndic :**

Je vais tout d'abord excuser notre collègue Tania Séverin qui a eu un accident domestique et qui doit malheureusement se reposer. Elle vous salue bien et espère être parmi nous rapidement. Suite à la question de M. Biondi-Morra lors des propositions individuelles du dernier Conseil et également à la suite de son intervention auprès de l'UCV, la Municipalité apporte les informations suivantes en ce qui concerne l'aide : nous avons privilégié l'aide là où nous pouvons agir directement :

##### 1/ Facturation :

- Gratuité des loyers pour nos locataires commerciaux touchés par des fermetures à ce jour pour plus de CHF 61'000.00, auxquels certainement nous devons ajouter le mois de mars, soit un montant de près de CHF 70'000.00.
- Au printemps dernier, les frais de crèche, UAPE et cantine n'ont pas été facturés aux parents pendant la période de fermeture. A la reprise, des arrangements ont été trouvés avec les parents qui ont modifié leur contrat afin d'alléger les factures pour certains d'entre eux.

##### 2/ Emploi :

- Nettoyage des collèges : nous avons fait marcher le bouche-à-oreille pour trouver des jeunes de la Commune ou des communes proches qui bénéficient ainsi d'un emploi à temps partiel.
- Remplacement à la cantine : idem, nous avons à présent un pool de remplaçants et remplaçantes de personnes résidents dans la Commune ou dans les communes voisines.

##### 3/ Soutien d'hiver :

- Au printemps dernier, le soutien aux aînés et personnes vulnérables a été réalisé en collaboration étroite avec la Jeunesse. Celle-ci a également lancé un appel à la population car elle ne parvenait pas à répondre à toutes les demandes. A la suite de cet appel, plusieurs résidents de la Commune ont apporté leur soutien à la Jeunesse en particulier pour l'aide aux courses. La Commune pour sa part a fait office de banque.
- Contraints d'annuler le repas du personnel communal, nous l'avons remplacé par des bons de repas dans les restaurants situés sur le territoire communal.
- De manière similaire, contraints d'annuler le repas des aînés, nous avons collaboré avec l'équipe de bénévoles pour préparer un panier de produits de la région plus vin communal qui a été distribué à tous les aînés de la Commune.

##### 4/ Situation générale :

- A ce jour quelques demandes concernant l'abandon de taxes nous sont parvenues. Nous les traitons au cas par cas. Aucune autre demande d'aide ne nous est parvenue. Il faut cependant

savoir que, l'aide sociale étant régionalisée, les particuliers qui auraient besoin d'aide s'adressent en général à l'ARASMAC, laquelle peut les rediriger vers certaines associations qui proposent des aides ponctuelles. La Commune d'Etoy est régulièrement approchée par ces associations, auxquelles nous apportons ponctuellement une contribution financière, par exemple cartons du cœur ou Caritas. Ces prochains mois, nous serons particulièrement attentifs aux éventuels besoins de nos sociétés locales.

5/ Auberge communale :

- M. Yann Marti souhaite résilier son contrat. La Municipalité est en contact et a eu déjà plusieurs séances à ce sujet. Les délais de résiliation sont dans le contrat de bail, mais nous avons convenu d'accepter une résiliation pour la fin de l'année 2021. Entre-temps, sauf si un repreneur sérieux se présente, M. Marti reste le titulaire du contrat de bail jusqu'à la date indiquée précédemment.

b) **M. R. Corthay :**

Concernant l'Auberge communale, nous avons profité de la fermeture imposée par le Covid pour refaire les peintures dans le côté brasserie et salle à manger, c'est-à-dire murs, plafonds et fenêtres.

c) **M. J.-M. Schlaeppli :**

**Police des constructions :**

**Permis délivrés avec mise à l'enquête :**

- Parcelle 1503, route du Stand 30C – M. Didier Perrin, changement de destination des locaux, adjonction d'une surface de laboratoire et de vente pour un service traiteur à l'intérieur d'un dépôt existant. Séparation d'un local chauffé en vestiaires et bureau.

**Permis délivrés avec dispense d'enquête :**

- Parcelle 1550, chemin de La Vaux 1E, M. Carols Valencia, Ajout de 3 Velux.
- Parcelle 73, route de la Gare 16, Mme. Barbara Müller, fermeture d'un balcon par des châssis vitrés coulissants.

**Déchetterie :**

Notre déchetterie a retrouvé son horaire normal et sa clientèle locale depuis le 18 janvier de cette année, la commune de St-Prex ayant réouvert son site.

**5. Communications et point de situation sur le projet de la salle triple/multifonctions, présentation du préavis municipal n° 01/2021 relatif à l'aménagement des infrastructures des Communaux et nomination d'une Commission ad hoc chargée de son étude :**

- M. C. Viquerat : L'objectif de cette présentation est tout d'abord de faire un rappel de l'historique de tout ce qui a été fait ces dernières années et de présenter le point où nous en sommes aujourd'hui. Pour la Commission des finances, c'est aussi le moment de pouvoir articuler certains montants et on va continuer avec la partie aménagement des infrastructures sur les Communaux. La présentation est prévue par chapitre ou sous chapitre avec des moments prévus pour que vous puissiez poser des questions. Nous commençons par la salle multifonctions. Je vous fais un petit rappel : la présentation du préavis a été faite en mars 2018, un peu après, le projet de la salle qui s'appelait gym à l'époque, était estimé à CHF 13'500'000.00 par le bureau TB architecte, estimation qui partait principalement des volumes que nous voulions avoir en comparaison avec des objets similaires qui avaient déjà été construits ces dernières années dans la région. Nous avons enchaîné avec la demande du crédit d'étude. Ce crédit, après quelques petites discussions, a été validé le 6 mai 2019 par votre Conseil, nous avons donc pu démarrer l'étude par la suite. Au même moment ou presque, trois membres de votre Conseil avaient été nommés pour participer à une Commission municipale chargée de prendre part à quelques séances et ainsi faire part de commentaires sur le projet en développement. Suite à l'obtention du crédit d'étude il a fallu constituer les équipes du bureau technique pour préparer l'étude, on a eu quelques réunions avec les membres de la Commission municipale, le tout pour arriver à une présentation du projet le 22 juin 2020, retardée un peu dans le temps à cause d'un certain virus. La présentation a eu lieu dans cette même salle juste avant de pouvoir passer à la mise à l'enquête qui a été faite dans la foulée du Conseil concerné. Pour rappel le projet présenté en juin 2020, par rapport à la pré-étude initiale, chiffré à CHF 13'500'000.00, se caractérisait par un agrandissement de l'espace cuisine qui était prévu au début pour 250-300 repas, afin de le pousser à 600-700 repas. Par agrandissement je veux dire prévoir les mètres carrés et dimensionner les chambres froides en fonction afin de tenir une telle évolution. Dans le même ordre de grandeur, la capacité de la salle du restaurant avait été augmentée de 150 à 250 personnes. Les objectifs recherchés à ce niveau-là est d'anticiper une demande qui risque d'arriver bientôt dans quelques années c'est-à-dire l'horaire continu au niveau scolaire. Pour tenir l'évolution complémentaire, avec 250 personnes on n'accueille pas 700 personnes, nous avons prévu de travailler en plusieurs services afin de garantir de pouvoir servir le nombre de personnes nécessaire. Nous avons également prévu une grande terrasse au niveau du restaurant, terrasse d'à peu près 500m<sup>2</sup>, dont le but est d'accueillir des infrastructures

complémentaires lors de manifestations, et de pouvoir, peut-être un jour si on a prévu trop petit ou dans 20 ou 30 ans, pouvoir prévoir une extension du restaurant pour augmenter le nombre de convives. Ce qui a été rajouté également ce sont les WC publics qui sont absents sur toute la zone. Quelques options ont aussi été prévues à ce moment-là. Tout ça pour dire que le 30 juin 2020 la publication d'enquête avait été effectuée et que nous n'avons pas eu d'opposition à ce projet. Une Commission ad hoc a été nommée et, au 30 septembre 2020, nous avons pu envoyer l'appel d'offre public entreprise générale et pour le deuxième chapitre : l'aménagement de la cuisine. Voilà ce qui a été fait en gros en 2020. Nous avons réceptionné les offres à la fin de l'année y compris un petit rapport de synthèse des services cantonaux qui sont liés à l'avis d'enquête, dans lequel nous avons eu essentiellement une remarque qui nous a embêté : « la salle ayant des dimensions hybrides, il faut envisager des terrains de basket avec les mêmes particularités ». Je vais passer la parole à José qui est plus à même de parler de basket que moi-même.

- M. J. Fernandez : Hybride : rassurez-vous on ne vient pas avec des batteries, ce n'est pas une voiture non plus. Quand vous avez une salle triple, dans laquelle vous pouvez jouer notamment au basket, il y a des normes. Au basket, une des normes est le tir à trois points or dans la fonction VD6 normale qu'on avait prévue au départ, cette fonction-là disparaît du fait qu'il manque un bout et du coup on ne pourrait pas utiliser la salle transversale pour jouer au basket en compétition. Il ne manque pas beaucoup, mais ce mètre manque et de ce fait, en compétition nous ne pourrions pas utiliser la salle dans sa largeur. Donc nous aurions trois salles mais qui ne pourraient pas être utilisées dans le cadre de basket de compétition, ce qui serait assez ridicule. En plus on pourrait, en agrandissant de cette manière, également intégrer les lignes pour le badminton ce qui dans le cas précédent n'était pas possible. Voilà pourquoi cela a modifié un petit peu le concept de la salle que nous vous présentons ce soir.

- M. C. Viquerat : Ce qui veut dire qu'à la suite de cette remarque arrivée bêtement une semaine après le départ de l'appel d'offre, nous avons dû travailler sur une option qui permet de ragrandir une salle VD6 pour l'appeler Macolin, une salle qui a 1 mètre de plus dans un sens et 40 cm dans l'autre sens. Avez-vous de questions jusque-là ?

- M. V. Payot : Quelle est la différence de prix entre la version originalement présentée et cette option ?

- M. C. Viquerat : Pour vous répondre nous avons une estimation à l'heure actuelle et c'est une option que nous avons pris en compte dans le décompte qui vous sera présenté juste après. Cela reste une option mais elle est actuellement prise en compte. On ne peut pas encore articuler son coût réel car cela doit encore être validé par les entreprises mais l'estimation a été faite. Je peux juste dire un qualificatif : ce n'est pas gratuit.

- M. C. Furer : Une remarque pour la Municipalité, lors de la présentation du projet il m'a semblé qu'il a été dit qu'il s'agissait d'un projet tout à fait classique qui suivait les normes préétablies,

comment ça se fait qu'on ne se soit pas posé la question de suivre les normes Macolin ?

- M. J. Fernandez : Les normes Macolin nous étaient inconnues, nous avons fait en fonction du cahier des charges d'une VD6 vaudoise. Ça fonctionne, ce n'est pas le problème mais il manque un petit bout pour pouvoir faire du basket au niveau compétition.

- M. C. FÜRER : La question est peut-être plus pour le bureau d'architecte, pourquoi est-ce que cela n'a pas été proposé à ce moment-là ?

- M. J. Fernandez : Parce que cela était inconnu.

- M. G. Knigge : Une question pour la Municipalité : quel est l'intérêt d'avoir trois terrains de basket alors qu'on n'a pas de club de basket pour le moment, un terrain ne suffirait-il pas ?

- M. J. Fernandez : On n'a pas de club de basket mais des demandes pour jouer, il y en a. La problématique c'est que si vous avez trois salles on peut les partager en trois, on peut donc faire des matchs sur trois salles. Quand il y a une compétition de basket disons au niveau national on ne va pas la faire dans les petites salles, nous la ferions dans la grande salle avec les gradins. Mais si vous avez des matchs de basket au niveau régional, St-Prex-Morges basket cherche des salles sans arrêt. Personnellement j'ai aussi joué au basket et me souviens que dans certaines salles il n'était pas facile de se déplacer. Avoir ce petit mètre en plus permettrait de jouer et aussi d'intégrer un autre sport qu'est le badminton, donc un gain sur deux choses.

- M. J.-F. Lange : Nous avons besoin de cet agrandissement pas seulement pour le basket mais aussi pour le badminton. Si on fait une salle triple sans cette norme, on ne pourrait pas mettre trois terrains de badminton dans les salles séparées. Je me souviens avoir posé la question lors de la présentation initiale à propos des lignes de marquages au sol présentées. Il y a beaucoup de demande à Etoy pour exercer le badminton voire lancer un petit club. C'est important.

- M. C. Viquerat : Nous allons donc parler prochainement de VD6 ou Macolin. Nous avons ouvert les soumissions entreprise générale et aménagement de cuisine en fin d'année dernière ce qui a permis de pouvoir démarrer la procédure de contrôle de toutes ces offres. Nous arrivons gentiment au terme de ces contrôles, c'est la raison pour laquelle nous allons pouvoir articuler quelques chiffres. Au niveau de l'entreprise générale, le choix de l'adjudicataire est fait par la Municipalité, par contre nous ne pouvons pas vous le communiquer encore ce soir, il s'agit d'une question de semaines, il nous faut auparavant avertir tout le monde, signer le contrat... quand on parle de contrat c'est sous-entendu sous réserve de la décision du Conseil mais quelque part il faut qu'on aille de l'avant avec ce côté-là aussi. Ce que nous devons faire ces prochains jours c'est passer sur l'option aménagement de cuisine. Aujourd'hui les offres que nous avons reçues ont été contrôlées, ce qu'il nous faut faire encore c'est choisir et retenir une offre. Ce qui veut dire qu'avec ces montants-là on peut vous présenter ce soir le résultat du crédit de construction

en version provisoire. Je précise que les chiffres que vous voyez sont toutes options comprises, on a pris le total maximal en prenant tout ce qui a été demandé y compris des estimations pour passer la salle de VD6 à Macolin. Cela inclut également les honoraires pour suivre les projets ainsi qu'une part pour les divers et imprévus dans ce montant. Voici donc le montant maximal hors taxe : CHF 13'700'00.00, un poil supérieur aux CHF 13'500'00.00 annoncés. Mais il faut garder en tête que nous avons prévu un certain nombre d'options, dont nous n'avons pu à l'heure actuelle vérifier le côté technique. Ce que nous devons encore faire c'est se positionner au niveau de la Municipalité pour savoir si on vous les propose inclus dans le projet ou comme une option en plus-value et si c'est inclus dans le projet on pourrait vous les proposer en moins-value en enlevant l'option en question. Le total des options en question représente quand même un peu plus de CHF 400'000.00, sans imprévu dessus. Avez-vous des questions ?

- M. N. Plumey : On ne voit pas la valeur de l'agrandissement de la salle, qu'est-ce que cela représente ?

- M. C. Viquerat : Si je comprends bien la question, le passage de VD6 à Macolin est inclus dans le montant de CHF 13'700'00.00 mais on ne vous a pas donné le détail car on ne peut pas encore l'articuler, même si on le connaît, du fait qu'on n'a pas encore tout annoncé aux adjudicateurs.

- M. L. Magnollay – Président : Si je peux me permettre juste une question technique, n'y a-t-il pas besoin d'une mise à l'enquête pour l'agrandissement du bâtiment ?

- M. J.-M. Schlaeppli : Non ce n'est pas nécessaire.

- M. C. FÜRER : Si je comprends bien la Municipalité part du principe qu'on part sur du Macolin et que ce ne sera donc pas optionnel de partir sur du VD6 ?

- M. C. Viquerat : C'est une excellente remarque, on n'a pas décidé officiellement de passer en Macolin mais c'est vrai qu'on ne voudrait pas passer pour des pingouins en proposant une salle qui ne serait pas aux normes acceptables. Pour être logique, on devrait aussi pouvoir mettre ce passage en moins-value possible.

- M. C. FÜRER : Comme le prix n'est pas passé du simple au double, je pense que c'est une bonne idée de partir sur du Macolin.

- Mme. I. Golay : J'ai eu l'occasion de faire du handball il y a quelques années et je trouve que la démarche de la Municipalité est vraiment top, ne serait-ce que d'avoir pensé qu'il pourrait y avoir un jour un troisième collège ici, qu'on devrait peut-être accueillir d'autres enfants à midi... Je trouve que c'est bien dans le sens où on a trop souvent vu des projets qui ont vu à jour et pendant la construction de ces projets, oups il va manquer un bout, on n'a pas pensé assez loin. Donc je voudrais saluer le fait d'avoir réfléchi à tout ça sur du très long terme.

- M. A. Magnollay : Je rebondis sur le pingouin, je voulais savoir ce qui vous avait poussé à mettre en soumission avant d'avoir terminé l'enquête et reçu toutes les remarques.

- M. J. Fernandez : Le projet tel quel était basé sur une VD6 qui a des normes vaudoises. A partir de là, on était parti pour ce projet de VD6, les remarques cantonales sont venues après une fois que tout était parti. Après il faut bouger, c'est ce qu'on a fait. La base VD6 était tout à fait utilisable en l'état mais à présent il faut avancer sinon on n'arrivera jamais au bout.

- M. L. Magnollay – Président : Est-ce que la réponse vous satisfait ?

- M. A. Magnollay : Non.

- M. C. Viquerat : Ce qui a aussi été fait pendant l'étude sur cette salle c'est de pouvoir valider la possibilité d'utiliser la nappe phréatique comme source de chaleur pour la salle. Ça nécessitait bien sûr de pouvoir sonder la nappe afin de vérifier sa capacité. Ce qui a été fait ce sont des puits qui n'ont rien donné. Avant ces sondages on supposait que la nappe devait circuler dans un certain sens pour venir direction route de la gare et descendre. En fait les puits F3 et F5 n'ont strictement rien donné, on a donc dû se rabattre sur d'autres solutions, et le P4 et le P6 sont des puits qui donnent bien, ce qui veut dire que bien entendu au moment où les puits sont identifiés, derrière il faut les tester. Ce qui a été fait en 2013 pour les Communaux 2, c'était un test à 400 litres minutes pendant plusieurs jours et puis en 2019 entre le puits P4 et P6 c'est un test à 600 litres minute pendant 24h. Ce qui a été démontré c'est que l'usage de 600 litres minutes ne dérangeait pas le puits des Communaux 2, cela a ainsi permis de valider le fait que l'on peut se baser sur la nappe phréatique pour assurer l'apport en énergie du bâtiment. Avec toutes ces études faites dans la région, les hydrogéologues supposent que nous avons à faire à un ancien lit de l'Aubonne qui traverse le village et qui descend à peu près le long de la route de la gare pour se diriger après en direction des étalages et de St-Prex. Il reste encore à priori pas mal d'inconnus mais c'est ce qui est intéressant. On voit ensuite dans la zone des Communaux, on a nos puits existants et futurs qui sont relativement bien positionnés pour assurer un apport en énergie. Ce qui veut dire que la conception de la salle et surtout de la partie énergétique était basée sur le fait de pouvoir travailler avec cette nappe. Dans le cadre de l'étude, du moment que les machines étaient là, que tout était là, ces puits ont été équipés. En dehors des pompes qui manquent, aujourd'hui ces puits sont prêts à pouvoir être utilisés. Ce qui a été fait aussi, en fonction de l'étude théorique, c'est d'établir un certificat énergétique reprenant toutes les normes connues y compris celles qui gèrent l'énergie grise. On voit que ce futur bâtiment aurait une classe A au niveau énergétique, une classe B au niveau chauffage, une classe C au niveau émission de gaz à effet de serre. L'explication est que comme nous avons prévu de générer pas mal d'électricité via des panneaux photovoltaïques, l'énergie grise de ces panneaux est prise en compte dans ce calcul. Le deuxième élément surprenant est que l'énergie que nous réinjectons dans le réseau a aussi une part d'énergie grise car ce réseau a lui-même des pertes avant que l'énergie ne soit réellement consommée. Mais ce qui nous importait pas mal, ce sont les classes générales pour l'énergie globale. Ce qui veut dire qu'en terme de

coûts, nous avons ensuite estimé le coût énergétique annuel de cette salle. En fait les consommations ont été calculées avec des moyennes, pleines de paramètres, pour estimer les consommations du bâtiment lui-même par rapport à son utilisation y compris la production, et nous arrivons, si nous n'avons pas de panneaux solaires sur le toit, à un coût de CHF 59'000.00 d'énergie. Avec la production solaire locale, ce coût descend à CHF 23'000.00, ce qui veut dire que nous avons pris en compte par la suite CHF 24'000.00 de coût d'énergie pour un bâtiment. Ceci est aussi intéressant car le coût actuel des Communaux 2 tourne autour des CHF 16'000.00 pour les deux bâtiments. Les ordres de grandeur sont donc assez bien respectés. Ce qui nous importait en fait c'était de comparer car il y a 2 ans nous avons estimé les coûts d'exploitation de la salle en fonction de ceux de Châtel-St-Denis qui étaient de CHF 300'000.00 d'après ce qui nous avait été fourni sans nous donner vraiment les détails. Ce qu'il faut avoir en tête c'est que la salle de Châtel-St-Denis n'est pas Minergie alors que celle de St-Prex et la future d'Etoy seraient Minergie. Ce qui est intéressant c'est qu'à St-Prex le coût de fonctionnement annuel tombe à CHF 250'000.00 et c'est certainement dû en partie à Minergie. Avec ce gain énergétique dû à l'utilisation de la nappe phréatique et du solaire, cela permettrait de descendre à CHF 209'000.00 pour les coûts de fonctionnement.

- M. M.-O. Christinat : Est-ce que chaque conseiller pourrait recevoir la présentation par email ?

- M. C. Viquerat : La cohérence des calculs semble logique entre les estimations de Châtel, St-Prex et les CHF 209'000.00 à Etoy, nous allons donc les prendre en compte dans les futures estimations financières. Y a-t-il des questions ?

- M. C. FÜRER : Si j'ai bien vu sur la présentation, les chiffres ne prennent en compte que le photovoltaïque en toiture. Si c'est correct, à quel coût d'énergie arriverions nous avec du photovoltaïque en façade ?

- M. C. Viquerat : En fait la génération d'énergie en façade fait que nous allons injecter beaucoup plus de courant dans le réseau quand on compare les courbes des moments de consommation d'énergie par rapport à la production. En ne considérant que la toiture nous arrivons à fournir l'énergie diurne nécessaire. Ça veut dire que la différence au niveau du coût annuel de mémoire est de l'ordre de CHF 800'00.

- M. C. FÜRER : Donc en fait la production d'énergie en façade reviendrait à faire une production d'énergie locale pour le réseau.

- M. T. Cretegny : Est-ce que le concept de récupération de l'énergie dans l'eau d'écoulement fait une grosse différence dans le paquet énergétique ?

- M. C. Viquerat : A l'heure actuelle on connaît deux choses, le coût de cette option et la valeur théorique fournie par le constructeur. Ce qui n'a pas encore été fait c'est de mettre en regard ce gain potentiel par rapport à l'utilisation et la génération interne de l'énergie. C'est pour ça que certaines options ont été qualifiées comme étant non

encore vraiment documentées/argumentées, pour pouvoir dire si on peut les garder ou pas.

- M. T. Cretegnny : Ça paraît assez innovateur et c'est un petit peu notre rôle de soutenir cela si cela n'a pas un coût prohibitif mais à priori je trouve ce projet intéressant.

- M. C. Viquerat : L'option n'est pas mise de côté pour le moment, on essaie de la qualifier avant de la prendre en compte ou pas.

- M. R. Corthay : Cette option a été quantifiée, c'est CHF 80'000.00 et elle est comprise dans le prix affiché au début de cette présentation, dans les CHF 13'700'00.00. Maintenant il faut qu'on mette en évidence le gain en Kilowatts.

- M. C. Viquerat : Maintenant l'objectif est de quitter un peu la salle multifonctions car les appels d'offres entreprise générale et consort ont été faites sur un périmètre qui a été défini et qui est proche de la salle. Quand on parle de projet salle multifonctions c'est toutes les infrastructures présentées sur le périmètre bleuté sur le plan sans sortir de ce périmètre. C'était un peu pour bien placer un des préavis par rapport à ce qui va maintenant suivre. Ce qu'il faut se rendre compte maintenant c'est que cette salle doit être connectée aux infrastructures des Communaux, au village, à la Commune, au Canton. Pour cela on avait déjà présenté une version de développement des Communaux sur laquelle nous avons essayé d'imaginer quelle pourrait être la manière d'utiliser l'espace des Communaux ces 10, 20, 30 ou 40 prochaines années avec comme objectif d'essayer de ne pas gaspiller des mètres carrés et ainsi ne pas planter quelque chose dans un coin pour 5 ans plus tard le détruire car on n'aimerait mettre autre chose. Cela ne veut pas dire qu'on a tout juste mais on a au moins essayé d'avoir cette vision du futur pour tout d'abord vous présenter l'implantation de la salle triple telle qu'elle a été prévue et bien entendu prévoir des extensions futures qui peuvent un jour venir. Pour en citer quelques-unes, à l'heure actuelle nous avons prévu la possibilité de rajouter un bâtiment scolaire, l'espace est là il existe. Nous avons prévu dans un autre secteur un jour peut-être d'implanter des infrastructures scolaires pour du secondaire et des espaces sportifs entre deux... Il pourrait y avoir un deuxième terrain de foot, on avait parlé il y a une vingtaine d'années d'un anneau d'athlétisme, on a essayé de le repositionner tel qu'il avait été prévu à l'époque, c'est du faisable. Au sud on retrouve du tennis avec les extensions qui ont été faites il n'y a pas longtemps et peut-être d'autres extensions pour un sport assez proche du tennis. Ce qui veut dire que nous connaissons aussi certaines limites des infrastructures actuelles. Sans rentrer trop dans les détails, il faut avoir en tête que les eaux usées du secteur sont actuellement concentrées sur le sous-sol de la salle polyvalente et de cet endroit elles sont pompées pour remonter à l'entrée du village en haut de la route de la gare. C'est historique, cela a été fait pour la construction de la salle polyvalente et depuis nous avons rajouté le tennis, la voirie, les Communaux 1 et 2... ce qui est certain c'est que rajouter la salle multifonctions pourrait nous causer de très gros soucis parce qu'une étude a démontré que ce n'était pas possible.

C'est donc un point qu'il faut absolument rénover. On avait parlé il y a un peu plus d'une année, d'une sous-station électrique de la SEFA qui arrive à ses limites, ce qui veut dire qu'en devant augmenter la consommation et la production d'électricité dans le secteur il faudrait remettre cette station au goût du jour avec des transformateurs plus puissants. C'est un point qui doit également être fait et on pourrait en profiter pour enfin faire le réseau local de consommation, ce qui a été évoqué il y a un peu plus d'un an. Il ne faut pas oublier que la salle multifonctions en soi a aussi des exigences c'est-à-dire qu'on se doit, et c'est exigé, d'améliorer la défense incendie dans son pourtour donc rajouter un BH, ça veut dire prolonger un bout une des conduites. La salle multifonctions doit aussi être connectée aux services, ce qui veut dire qu'il faut tirer tous les services depuis la région de la salle polyvalente pour les amener sur le site de la nouvelle salle. Et puis on a parlé de travailler avec la nappe, pour les puits il faut pomper quelque part et rejeter l'eau dans la nappe c'est-à-dire que ce sont encore quelques conduites à tirer pour pouvoir refouler l'eau. Tout ceci se traduit par le schéma un peu barbare, heureusement coloré, présentant toutes les conduites. L'objectif est de répondre aux exigences de la salle multifonctions telles qu'évoquées tout à l'heure. C'est aussi de pouvoir créer de nouvelles fosses de collecte des eaux usées et actuellement on repompe quasiment tout : on a décidé de changer son emplacement, de profiter de la pente du terrain de façon à pouvoir collecter un maximum d'eau par capillarité sur cette fosse et puis de réutiliser l'infrastructure existante de pompage pour la renvoyer dans la conduite jusqu'à l'entrée du village. Du moment où on doit creuser, jusqu'à 3 mètres de profondeur à certains endroits, autant en profiter pour réfléchir aux canalisations, conduites...qu'il y a lieu de rénover, changer ou mettre en réserve. Nous avons fait le tour en espérant ne rien avoir oublié pour pouvoir implanter tout ça. Et pour créer une RCP locale il faut quelques tubes électriques pour compléter ce qui existe actuellement. Ce plan a été préparé par le bureau Boukaker dont le représentant M. L. Yourasoff est présent en bout de table ce soir. Avez-vous des questions ?

- Mme. S. Jara : Est-ce que tout ceci est compris dans les options ?

- M. C. Viquerat : Le chiffre présenté tout à l'heure comprend la salle multifonctions et ses options. Ce qui est hors périmètre de la salle multifonctions n'est pas compris dans ce chiffre.

- M. C. FÜRER : Question pour les accès au niveau routier : est-ce que vous avez prévu des aménagements pour agrandir certaines voies ou est-ce que le parking actuel de la salle polyvalente serait suffisant ?

- M. C. Viquerat : Il existe le parking de la salle polyvalente, il sera prolongé un peu le long de la route. Des espaces non formalisés existent jusqu'au fond du chemin des Communaux, ils sont utilisés lors de manifestation et un peu par le foot. Dans le futur on va conserver des places de parc près du terrain de foot telles qu'elles existent aujourd'hui, il va y en avoir quelques-unes qui vont être supprimées devant la nouvelle salle, sauf lors de manifestation, mais

pour l'usage quotidien du secteur, on est parti du principe que les voitures ne seront pas directement devant la salle. La place existe néanmoins.

- M. A. Magnollay : J'ai trois questions : pour être sûr que j'ai bien compris, on nous a vendu une voiture électrique mais sans les batteries ? Le projet est indispensable pour réaliser la salle triple donc si cette dernière n'est pas réalisée, celui-ci ne le sera pas non plus ? Qu'est ce qui a poussé la Municipalité à séparer ces deux éléments et pas à présenter un seul et unique projet affichant un montant global avec les aménagements extérieurs nécessaires ?

- M. C. Viquerat : C'est séparé du fait du contenu des appels d'offres : les cahiers des charges ont été fait en fonction de la salle multifonctions et il n'était pas aisé de rajouter tous les autres points au même moment dedans. Ces deux objets sont complémentaires, l'un ne fonctionne pas sans l'autre, la salle multifonctions posée au milieu d'un champ est inutilisable. Dans l'aménagement des Communaux nous n'avons pas forcément cherché les solutions meilleur marché en termes d'investissements, l'objectif était de vérifier tout ce qui était limite, tout ce qui nécessitait un renouvellement ou de gros travaux d'entretien pour profiter de cette occasion pour les remettre aux normes et repartir sur une base pour ces 30-40 années. Je vous rappelle que cette infrastructure date de 1984-1985. Maintenant c'est la partie qui n'est pas facile parce qu'en fait ce sont des travaux qui ont un coût. Les chiffres que vous voyez à l'écran, ce sont des estimations, les appels d'offres ne sont pas partis, ils sont en préparation, une partie importante, qui est le génie civil, doit partir sous une procédure publique ouverte et pour les autres points, équipements... cela peut se faire par invitation. Nous avons essayé d'être très critiques, sévères de façon à ce que les changements n'aillent que dans le sens de la baisse. Il y a beaucoup de prochaines étapes à présent, le but étant de pouvoir vous présenter tous les documents ces prochaines semaines sur les deux préavis ces prochains mois, afin d'alimenter la Commission ad hoc et la Commission des finances avec comme objectif de vous soumettre les deux demandes de crédit le 10 mai, soirée que je vous demande de réserver. Avez-vous des questions ?

- M. G. Biondi-Morra : En gros, pour rebondir sur ce que disait M. Magnollay, la totalité des deux projets combinés serait 15 à 16 millions CHF ?

- M. C. Viquerat : Le calcul est bien fait, le montant total dépasse d'un poil les CHF 16'000'000.00 mais les chiffres présentés ne sont pas totalement tous attribués, les appels d'offres ne sont pas rentrés tout n'est pas encore fixé, il y a encore pas mal de travail à faire à ce niveau-là donc, normalement le total des deux devrait être plus faible mais pas CHF 10'000'000.00.

- M. G. Biondi-Morra : Deux questions : le coût de fonctionnement annuel annoncé est de CHF 209'000.00, est-ce qu'on a une idée de ce qu'on peut espérer comme revenus de la part de l'Assagie, des sociétés locales...ce serait intéressant pour comprendre ce que cela va nous coûter net par an. Un dernier point, on vit des circonstances

particulières, c'est un projet important, c'est un gros investissement pour la Commune, j'aimerais comprendre si la situation change la capacité de la Commune à financer un tel projet du fait du taux de chômage...

- M. J. Fernandez : L'Assagie va nous louer 60% puisque le reste est pris par les sociétés locales. Ensuite il y a les demandes potentielles, on a déjà des demandes mais on ne peut pas les chiffrer car il nous faut établir un règlement, des tarifs... On est tous en train de se faire peur avec le Covid, mais si les entités publiques n'investissent plus, qu'est-ce qu'on va faire des entreprises, c'est comme un chat qui se mord la queue, si vous n'investissez pas il n'y a plus de travail, les gens se retrouvent au chômage ou en RHT. J'ai noté quelque chose : « les investissements ne sont pas une dépense mais un enrichissement de la fortune d'une collectivité ». À un moment donné il faut prendre ça en compte, il ne faut pas seulement se fixer sur ce que cela va coûter, il faut aussi prendre en considération ce que cela va apporter, surtout dans le contexte actuel, si tout le monde arrête d'investir, là nous aurons un problème. St-Prex est plein, les sociétés cherchent des salles, même le Canton va construire des salles de gym car il en manque dans les gymnases. Pas plus tard que cet après-midi, le Conseil d'Etat a annoncé la construction d'une salle double au gymnase de Morges, à Marcellin avec une estimation de CHF 10'700'00.00. Il faut aussi voir que les taux d'intérêt sont vraiment très bas.

- M. G. Biondi-Morra : Je comprends bien la réaction et qu'il faut continuer à investir mais comme me l'a appris ma maman quand j'étais tout petit, il ne faut pas vivre au-dessus de ses moyens. En tant que Conseiller communal on ne peut pas prendre de décision si nous n'avons pas toutes les informations. Par exemple j'ai fait une demande sur l'impact du Covid sur la Commune, est-ce que le taux de chômage a doublé, triplé, je ne sais pas. Il est très difficile de prendre des décisions sur des projets aussi intéressants et aussi bien faits, et je tiens à vous remercier et féliciter car c'est le cas, mais il faut que nous ayons les informations correctes pour pouvoir prendre les bonnes décisions.

- M. J. Fernandez : Vous aurez l'information en temps voulu, quand on aura tous les chiffres. Jusqu'à présent quand on a fait les constructions des Communaux 1 et 2, il s'agissait de CHF 14'000'000.00 ; les finances communales ne sont pas si mauvaises que ça. De toutes façons, si on investit, ce sera avec votre accord, pas simplement parce qu'on a décidé d'y aller, de toutes manières la décision se prendra chez vous avec tous les éléments pour pouvoir la prendre.

- M. C. Viquerat : M. Fernandez a parlé des concepts généraux, pour revenir sur des chiffres, en 2018 on avait présenté un certain nombre d'estimations sur des chiffres de l'époque, c'était CHF 13'500'000.00 et on parlait de CHF 300'000.00 de coût de fonctionnement annuel, c'est pour ça qu'aujourd'hui on a parlé de CHF 209'000.00. Les estimations qui avaient été fournies c'était un, parler de la rentabilité, des revenus potentiels imaginables avec les coûts financiers

associés, le deuxième avait pris un périmètre un peu plus large en prenant les deux bâtiments scolaires des Communaux ainsi que la salle polyvalente car on peut aussi imaginer qu'il va y avoir, et c'est certain, un transfert d'activités de la salle polyvalente vers la salle multifonctions. Ce sont des paramètres sur lesquels nous travaillons, c'est ce qui était présenté dans la liste ici de ce qui reste à finaliser, on a regardé le côté charges pour le moment, le côté revenu reste à travailler, cela se fera les prochaines semaines et comme M. Fernandez l'a dit nous pouvons actuellement bénéficier de taux d'intérêts bas.

- M. M.-O. Christinat : Ma question porte sur la procédure, en ce qui concerne la demande de nommer une nouvelle Commission pour ce préavis, y a-t-il des arguments pour que la deuxième Commission soit complètement différente de la première ou soit la même vu que ces deux préavis sont liés?

- M. L. Magnollay – Président : Je pense qu'on a deux travaux assez différents, il y a une salle à étudier dans les moindres recoins et détails et les équipements qui sont aussi pour le reste des Communaux. Je crois que le choix de la Municipalité est d'avoir deux Commissions qui travaillaient sur le sujet, il y a quand même un préavis conséquent avec pas mal d'études au niveau technique de la parcelle.

- M. C. Viquerat : Pour compléter nous imaginions que ce serait deux équipes séparées car à part trois ou quatre tuyaux qui vont relier les deux projets, ce sont des sujets qui sont quand même assez différents.

- M. C. Delétra : Pour rebondir sur les propos de M. Fernandez, je pense aussi que c'est le bon moment pour investir, les taux d'intérêts sont propices et je trouve que le projet est vraiment bien. Ceci étant dit, je pense que de passer de CHF 13'500'000.00 à CHF 16'000'000.00, ce qui représente environ une augmentation de 25%, est un peu étonnant. Est-ce qu'il serait possible de recevoir le tableau que vous aviez partagé avec la Commission des finances auparavant et qui présentait le prévisionnel des coûts sur plusieurs années ? Je pense que ce serait intéressant de l'avoir pour la suite du projet.

- M. J. Fernandez : Je ne peux pas être d'accord avec vous sur l'augmentation de 25%. La salle telle qu'elle nous a été présentée a été devisée avec un estimatif qui était à l'époque de CHF 13'500'000.00, le problème c'est que la zone des Communaux date, les infrastructures techniques datent aussi, à un moment donné, même les écoles, la STAP par exemple est au bout du rouleau, elle a 35 ans et n'est plus à jour déjà maintenant. Quand il y a de grosses manifestations à la salle polyvalente ou autre, avec l'utilisation qui est faite de la salle, ça pompe dur. Le problème c'est que les pompes ont l'âge de leurs artères aussi. Egalement la sous-station électrique, nous en avons déjà parlé, avec à l'époque un projet de batteries, il fallait sortir cette sous-station qui est placée actuellement dans le sous-sol ce qui ne se fait plus du tout. Mais la salle en elle-même, on n'est pas si loin du devis initial si on prend le montant hors TVA. On aurait de toutes façons dû refaire les infrastructures même sans le

projet de la salle afin de préparer le futur de la zone. Pour le tableau technique de financement, il est toujours présent, il est à jour avec les derniers chiffres des comptes 2019 et le budget 2020, notre boursière le tient à jour malgré la difficulté liée à l'introduction de la quantité de chiffres dedans. Il sera remis à la Commission des finances comme on l'a toujours fait. Maintenant si tous les Conseillers veulent le recevoir, c'est possible, il suffit de nous le dire.

- M. R. Corthay : Pour répondre aussi à M. Delétra, je crois qu'on n'a jamais caché qu'il y avait un bâtiment qui coûtait à l'époque CHF 13'500'000.00, qui a un petit peu augmenté, et qu'il y avait aussi des infrastructures pour alimenter ce bâtiment. C'est peut-être un oubli de ta part.

- M. C. Viquerat : Je profite de rappeler que deux des montants présentés précédemment sont sur des comptes affectés, donc touchent les eaux claires et les eaux usées et que ces montants-là, ou du moins une partie de ces montants-là, étaient prévus dans les plans d'investissement annoncés depuis le début de la législature. On est à peu près dans un facteur 50/50 eaux-égouts par rapport au reste des infrastructures et comme dit tout à l'heure, ce sont des montants qui vont encore bouger un petit peu.

### **Nomination de la Commission ad hoc**

Sont élu tacitement :

M. G. Knigge – M. V. Payot - M. F. Blanc – M. R. Roussel – M. C. FÜRER.

### **6. Propositions individuelles :**

- Mme. S. Thury : Comme vous avez tous pu remarquer, il a neigé un petit peu cette année et à ce propos j'aimerais comprendre comment fonctionne le déneigement dans le village. Je me suis retrouvée le fameux mardi où il a neigé au Bas du Rossé, c'était un peu la gabegie. Le bus patinait, les voitures n'arrivaient pas à monter et c'était en fin de journée vers les 17h-18h. Je comprends bien que le personnel ne peut pas faire plus que tant mais ne faudrait-il pas engager du personnel extérieur pour aider un peu le village dans ces moments-là ? J'ai entendu pas mal de commentaires de gens extérieurs au village disant que c'était la Sibérie ici alors que tout était déneigé ailleurs.

- M. C. Viquerat : Nous avons une équipe et un certain nombre de véhicules qui permettent de faire le travail. Au niveau organisation, la priorité est aux voitures ce qui veut dire déneiger les routes des plus grandes aux plus petites en suivant un plan existant. C'est un petit peu après que nous suivons avec les trottoirs mais il faut un petit moment pour faire le tour de la Commune, il faut compter 3h – 3h30 pour faire le tour complet. C'est vrai que si je regarde ces quatre dernières années il y a presque autant de fois de la neige et pour la

moitié des cas on a eu quelques remarques c'est sûr. C'est compliqué car la neige vient tout d'un coup.

- Mme. S. Thury : D'où ma question de savoir si justement il y a assez de matériel, s'il ne faudrait pas, dans de telles circonstances, faire appel à des indépendants qui auraient du matériel et qui pourraient venir en soutien des employés de Commune ? Cette route du Bas du Rossé est quand même dangereuse. C'est une proposition.

- M. C. Viquerat : Je n'étais pas ce jour-là sur la Commune mais j'en ai entendu parler et sauf erreur la gêne a duré à peu près 1h30.

- M. J. Fernandez : Pour répondre à Mme la Conseillère, quand il y a de la neige, les collaborateurs n'ont pas ou peu d'horaire. Je suis passé au Bas du Rossé ce fameux mardi et on poussait des gens qui n'étaient pas équipés, il y a des personnes qui ont posé leur voiture sur le côté afin d'aller aider les personnes non équipées à dégager le passage pour qu'ils puissent passer à leur tour. Il y a aussi cet aspect-là qu'il faut prendre en compte. Le problème c'est qu'à cet endroit, il y a un petit repic, même le bus qui était équipé avait de la peine à passer tellement ça collait. J'ai prévenu le chasse-neige de changer sa tournée pour venir en urgence dégager cette zone car cela posait un problème.

- M. D. Olaya : J'ai une question concernant le champ de chanvre, avez-vous reçu une réponse du Canton, est-ce qu'il va être replanté cette année ?

- M. J. Fernandez : Nous continuons notre bataille, certains d'entre vous ont joué les testeurs, un rapport a été transmis au Canton, on a une séance au mois de mars avec la Direction Générale de l'Environnement qui a compilé toutes les informations que nous avons envoyées, on va voir comment on peut avancer avec ça. Pour les personnes qui ont participé à ce test olfactif, on vous invitera pour faire un debriefing là-dessus, une fois qu'on aura reçu tous les éléments. Les services juridiques nous ont répondu que notre arrêté n'a qu'une certaine valeur. D'ailleurs plusieurs communes sont venues nous le prendre entre temps, il va falloir travailler aussi avec toutes les autres communes rencontrant ce problème. La problématique c'est qu'on nous dit que nous ne sommes pas conformes à la loi fédérale, moi ce que je réponds aussi c'est que le Canton du Tessin a pu légiférer. Les communes tessinoises dans la grande majorité ont sorti des ordonnances municipales qui régissent les lieux ou les distances ou les périmètres dans lesquels ce type de culture peut être implanté. Nous continuons à travailler là-dessus, j'ai aussi mis sur le sujet le Président de la Commission de l'agriculture du Grand Conseil, donc on ne lâche pas, maintenant je ne peux pas vous dire si cette personne va replanter cette année. A présent il est en train de broyer des souches existantes, il reste d'ailleurs du plastique, on nous dit qu'il est biodégradable, on n'est que moyennement satisfaits de cette réponse-là, on va chercher plus loin, on regardera certainement pour l'analyser. Maintenant s'il devait replanter, notre ordonnance municipale est toujours en vigueur, alors peut-être qu'il viendra et puis on donnera d'autres réponses et tout est ouvert pour qu'on se retrouve devant la CDAP. On continue en

tous cas à travailler là-dessus, on ne va pas lâcher, même si le CBD, comme vous le voyez dans la plupart des journaux et reportages, est quelque chose qui est en train de prendre beaucoup d'ampleur, avec certainement des aspects médicaux qui sont évidents sur certaines choses, qu'on ne peut pas nier, d'ailleurs la Commission européenne a aussi sorti un avis là-dessus et sauf erreur condamné la France à mettre en place ce genre de chose. On doit donc travailler avec ça, on n'a rien contre la plante mais on n'a surtout quelque chose à redire sur les lieux où elle se cultive. Je trouve aberrant de mettre une plante comme ça à 30 mètres d'une école et c'est là-dessus qu'on se bat. Mais je ne peux pas vous garantir pour l'instant qu'il ne replantera pas.

- M. G. Knigge : J'aimerais rebondir sur le champ de chanvre, est-ce que vous avez vu, début février et aussi au mois de novembre, que l'agriculteur a puriné de manière assez conséquente, à une période où c'était très humide et donc où les sols ne pouvaient pas absorber tout ça ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été dit ? Est-ce que le garde-pêche vous a tenu au courant car je sais qu'il est passé par là. Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été mis en place de ce côté-là car c'est quand même une bonne catastrophe écologique en plus du plastique qui n'a pas l'air trop de se dégrader et qui gicle un peu partout.

- M. J. Fernandez : Bien sûr nous avons immédiatement pris contact avec la Direction Générale de l'Environnement, le garde-pêche a été aussi contacté, je lui ai parlé personnellement. Il était au courant et il allait faire des contrôles et les investigations nécessaires par rapport à cet épandage de lisier. Maintenant c'est dans les mains du garde-pêche et des institutions qui s'occupent de ce problème.

- Mme. V. Elamly : Puisqu'on est dans les nuisances, je voudrais savoir s'il serait possible de faire quelque chose sur un problème de drones que nous avons au niveau du chemin des 2 Communes. On a eu plusieurs fois des drones qui sont venus au-dessus des jardins, au-dessus des propriétés, et qui y sont restés à raison d'une bonne dizaine de minutes par jardin. Est-ce qu'il existe déjà quelque chose au niveau de la Commune et du règlement de la police ou faudrait-il penser à faire quelque chose puisqu'on est légalement dans un cadre de nuisances et dans une intervention dans une propriété privée ?

- M. J. Fernandez : Il y a une loi pour les drones avec les interdictions et surtout dans le cadre de survol de propriétés privées, il y a des demandes qui doivent être faites et si ce n'est pas le cas, il faut dénoncer sans autre, faire des photos et faire venir la police, le règlement cantonal existe.

- M. J.-F. Lange : Un grand remerciement de la part des jeunes d'Etoy qui avaient fait passer le message sur la suppression de leurs heures de gym dans l'après-midi précédant les séances de notre Conseil. Ils sont très heureux d'avoir eu leurs heures d'activités physiques cet après-midi et que leur demande ait été entendue. Au niveau déchetterie, par rapport au container de papiers, cela fait un certain moment que nous ne pouvons plus mettre le carton dans le

papier mais qu'il y a un second container. Par contre la dimension de l'ouverture du container de papier est de l'ordre de celle d'une boîte aux lettres, est-ce que ce serait possible de demander à la personne qui met à disposition ces containers d'avoir un modèle comparable à celui pour le carton qui nous permettrait de simplement renverser le contenu de nos bacs de papier correctement trié en une fois à l'intérieur ? Ce serait non seulement plus pratique mais également au niveau hygiène, cela éviterait que de nombreux papiers se retrouvent en dehors.

- M. J.-M. Schlaeppli : Ce n'est pas la première fois qu'on me pose cette question, il est évident que ce n'est pas pratique mais c'est justement fait pour. Si l'ouverture est petite c'est justement pour éviter qu'il n'y ait des cartons parce que chaque benne de papiers qu'on envoi nous coûte moins cher qu'une benne de carton. Mais il ne faut pas qu'il y ait de carton dedans donc le but c'est d'empêcher d'avoir des cartons, c'est pour cela que l'ouverture est petite. Il n'y a pas vraiment d'autre solution. Si on mettait une ouverture plus grande on aurait obligatoirement du carton qui serait mis dedans et on serait facturé au prix de la benne de carton. Donc je sais, je vous embête mais c'est fait exprès.

- M. J.-F. Lange : Et si le papier se retrouve dans la benne de carton ?

- M. J.-M. Schlaeppli : Dans ce cas-là, le papier augmente le volume du carton mais ne baisse pas le prix.

- M. C. FÜRER : Je voulais juste m'excuser car j'ai l'impression d'avoir un peu forcé la main pour prendre la parole avant, ce n'était pas volontaire.

Le Président lève la séance en souhaitant une bonne soirée et un bon retour à tous.

Séance levée à 22h05

**Prochaine séance :**  
**29 mars 2021**

Le Président

La Secrétaire

Luc Magnollay

Fanny Gantin

